

Vous accompagner dans vos investissements immobiliers !

Propriétaires bailleurs, confiez la gestion de votre bien à un professionnel de l'immobilier !



33%

des propriétaires bailleurs ont choisi de confier la gestion locative de leurs biens à un professionnel de l'immobilier.

(Source : Rapport Nogal)

Pour quelles raisons ?

- Par manque de temps,
- Par méconnaissance ou manque technique,
- Pour se décharger des tâches administratives,
- Pour optimiser et sécuriser leurs revenus locatifs.

Quels avantages du mandat de gestion proposé par votre spécialiste de la gestion locative ?



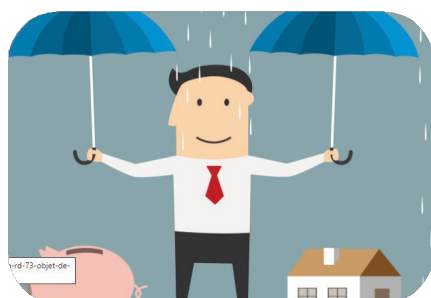
Sélection des candidats locataires avec les meilleures garanties financières (publicité, visite du bien, analyse de solvabilité)



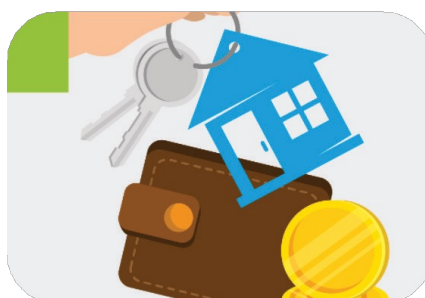
Gestion des formalités administratives (rédaction bail, état des lieux, diagnostics...)



Gestion locative (encaissement des loyers, règlement des charges de copropriété...)



Sécurisation des revenus locatifs



Protection du bien contre les dégradations immobilières, les dommages, les vices cachés ainsi que les risques de moins values en cas de revente



Conseil et accompagnement dans la déclaration fiscale des revenus fonciers.

Je donne mon bien à la location



+ 140%

de loyers impayés entre juin et octobre 2020 [effet du 1^{er} confinement lié à la crise COVID]

(Source : Imodirect)

- 80%

d'expulsions locatives en 2020 : prolongement de la trêve hivernale et arrêt des expulsions sèches

(Source: Fondation Abbé Pierre)

GESTION DES LOYERS IMPAYES

- Couverture de la perte de ses loyers et charges à hauteur de 100% des loyers (70 000€ pour les baux d'habitation et 96 000€ pour les baux commerciaux),
- Pas de délais de carence & pas de franchise pour les baux d'habitation,
- Primes déductibles des revenus fonciers,
- Protection Juridique Acquisse
- Couverture des détériorations immobilières jusqu'à 7 000€ par sinistre :
 - Carrelages tâchés, linos ou moquettes arrachés, parquets cassés,
 - Meubles de cuisine intégrée détériorés,
 - Poignées ou portes cassées,
 - Prises électriques cassées,
 - Sanitaires cassés ou fendus,
 - Serrures cassées,
 - Trous dans les murs (hors chevilles),
 - Vitres cassées...

L'offre GLI de SADA Assurances, c'est plus de 45 000 sinistres gérés pour le compte de ses clients en 20 ans d'expertise sur ce marché.

SADA vous permet de louer votre bien en toute sérénité.

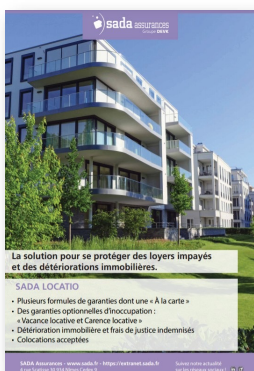
La Compagnie vous accompagne de l'impayé de loyers jusqu'à la récupération du logement en passant par l'ensemble des procédures qui en découlent.

Cela vous permet de pouvoir relouer votre bien au plus tôt. Elle couvre également les éventuelles détériorations immobilières causées à votre bien par le locataire.



Cas concret de Garantie des Loyers Impayés

GLI (Garantie des loyers impayés)



C'est en 2017 que M. PRUDENT décide de mettre en location l'appartement dont il est propriétaire à Montpellier. Résidant lui-même à Paris et soucieux de se décharger de la gestion de ce bien, il signe un mandat de gestion auprès d'un Administrateur de Biens (ADB) qui souscrit, à sa demande, une Garantie Loyers Impayés.

Bien que le locataire, entré dans les lieux fin 2017 et sélectionné avec soin par l'Administrateur de biens, présente un dossier de solvabilité acceptable, il apparaît que les loyers

sont impayés à compter de janvier 2020.

M. PRUDENT a eu raison de l'être !

Une fois les formalités requises réalisées, **il sera indemnisé des loyers impayés par la Compagnie qui se chargera au surplus d'instruire une procédure judiciaire conduisant à la condamnation et si besoin, à l'expulsion du locataire indélicat.**

M. PRUDENT pourra ainsi disposer à nouveau de son appartement sans perte financière.

Besoin d'informations complémentaires ?
Contactez-nous !

CABINET ROGER
7 Rue Demolombe
14000 Caen
02 31 15 57 77 – contact@cabinet-roger.fr

Je protège mon logement mis en location

Que vous soyez copropriétaire ou le propriétaire unique d'un immeuble, nous vous proposons des solutions pour couvrir votre bien immobilier d'éventuels dommages (incendie, dégât des eaux...) et pour vous permettre de respecter vos obligations réglementaires en tant que **Propriétaire Non Occupant (PNO)**.

PNO BAILLEUR

- Couverture des parties privatives du bien immobilier en cas de sinistres (baux commerciaux ou d'habitation),
- Contrat unique pour plusieurs biens et plusieurs types de baux,
- Produit répondant à l'obligation d'être assuré en RC "propriétaire non occupant" (Garantie obligatoire dans le cadre d'une copropriété),
- Contrat unique pour plusieurs biens loués (vides ou meublés),
- Primes d'assurances déductibles.

SADA PNO Bailleur, c'est aussi :
un service de Réparation en Nature, via le réseau Dynaren, avec des engagements éco-responsables, composé de nombreux prestataires professionnels agréés pour les réparations de vos sinistres,

Aucune avance de frais n'est demandée !



Cas concret en PNO Bailleur :

M. X possède un appartement dans une copropriété qu'il loue à Mme J depuis janvier 2020.

Le 01/02/2021, Mme J décide de donner congé de son appartement.

Le 15/02/2021, un dégât des eaux survient occasionnant des dommages dans la cuisine de

l'appartement.

L'origine provient de la canalisation de la cuisine qui a cédé.

SADA intervient directement pour la prise en charge des dommages immobiliers (carrelage) et embellissements (peinture).

